

**MESURE À PRENDRE**

Changements à venir concernant la date de péremption des culots globulaires irradiés

**Lettre aux clients 2017-05**

Le 06 février 2017

Madame, Monsieur,

La Société canadienne du sang change ses critères internes pour la sélection et la date de péremption des culots globulaires irradiés.

Les nouveaux critères reflètent les normes européennes :

- Les culots globulaires peuvent être irradiés jusqu'à 28 jours après la collecte.
- Les culots globulaires irradiés doivent être transfusés le plus tôt possible. La transfusion doit se faire au plus tard 14 jours après l'irradiation et, dans tous les cas, au plus tard 28 jours après la collecte.

(Conseil de l'Europe, *Guide pour la préparation, l'utilisation et l'assurance de qualité des composants sanguins*. 18<sup>e</sup> éd., 2015)

Le 28 novembre 2016, la Société canadienne du sang a fait un premier pas vers ce changement en sélectionnant pour l'irradiation des culots globulaires âgés d'au plus 28 jours. Le critère de péremption actuel — 28 jours après l'irradiation ou date de péremption originale, selon ce qui arrive en premier — passera à 14 jours après l'irradiation ou 28 jours après la collecte, selon le délai qui expire en premier. Ce changement est prévu pour le début de l'été 2017.

Le tableau 4 de la *Circulaire d'information — Utilisation de composants sanguins humains* sera mis à jour en conséquence, conformément au tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1. Changements au tableau 4 de la Circulaire d'information

Circulaire d'information Culot globulaire Tableau 4 : Composants modifiés	À l'heure actuelle <i>Dernière mise à jour : juin 2015</i>	À venir <i>Été 2017</i>
Irradiation – colonne Conservation	Entre 1 et 6 °C : 28 jours après irradiation ou durée de conservation initiale, si elle est plus courte	Entre 1 et 6 °C : 14 jours après l'irradiation ou 28 jours après la collecte, selon le délai qui expire en premier

.../2

Ce changement s'applique uniquement aux culots globulaires irradiés par la Société canadienne du sang. Les culots globulaires préalablement irradiés puis importés d'Héma-Québec ou d'un fournisseur étranger conserveront la date de péremption originale du fournisseur.

Pour que ces composants soient bien gérés, vous devrez peut-être mettre à jour le système informatique de laboratoire (LIS) de votre hôpital. Une fois le changement en vigueur, la date de péremption des culots globulaires irradiés par la Société canadienne du sang sera au plus tôt 14 jours après l'irradiation et au plus tard 28 jours après la collecte. Le tableau 2 indique les codes de composants visés.

Tableau 2. Codes de composants de culots globulaires

Tableau 2. Codes de composants de culots globulaires	
E6051V00	SAGM RBC LR IRR
E6051VA0	SAGM RBC LR DIV-1 IRR
E6051VB0	SAGM RBC LR DIV-2 IRR
E6051200	SAGM RBC LR IRR DIR
E60512A0	SAGM RBC LR DIV-1 IRR DIR
E60512B0	SAGM RBC LR DIV-2 IRR DIR
E6515V00*	SAGM RBC LR IRR
E0357V00*	AS-3 RBC LR IRR
E4538V00*	AS-3 RBCA LR IRR
E4539V00*	AS-3 RBCA-1 LR IRR
E4540V00*	AS-3 RBCA-2 LR IRR

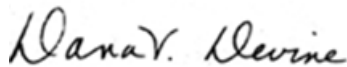
\*Si irradié par la Société canadienne du sang

Le moment venu, nous vous enverrons une lettre indiquant la date exacte à laquelle le changement entrera en vigueur.

Cette lettre peut être consultée sur notre site Web, au [www.sang.ca](http://www.sang.ca), dans la section « Hôpitaux ». Si vous avez des questions concernant son contenu ou si vous souhaitez l'obtenir dans un autre format, n'hésitez pas à communiquer avec votre agent de liaison.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

La chef des affaires médicales et scientifiques,



Dana Devine